



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

93 N° 6 1971

Renoncer à tous ses biens. Luc 14,33

Jacques DUPONT (o.s.b.)

p. 561 - 582

<https://www.nrt.be/es/articulos/renoncer-a-tous-ses-biens-luc-14-33-1315>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Renoncer à tous ses biens

(Luc 14, 33)

Il n'est peut-être pas très difficile de comprendre que Jésus ait exigé un engagement sans partage de la part du petit groupe de disciples privilégiés qu'il voulait attacher entièrement à sa personne et associer à sa mission. Mais cette situation particulière ne paraît pas pouvoir rendre compte du caractère général de l'affirmation qui se présente, sans aucune nuance, en *Lc 14, 33* : « Ainsi donc, quiconque parmi vous ne renonce pas à tous ses biens ne peut être mon disciple », οὕτως οὖν πᾶς ἐξ ὑμῶν ὃς οὐκ ἀποτάσσεται πᾶσιν τοῖς ἑαυτοῦ ὑπάρχουσιν οὐ δύναται εἶναι μου μαθητής. Et par ailleurs comment le chrétien qui lit l'Évangile douterait-il que cette déclaration le concerne ? Comment l'évangéliste a-t-il pu estimer qu'une exigence aussi radicale restait valable pour les chrétiens de son temps et de tous les temps ?

L'interprétation de cette sentence doit tenir compte des rapports qui l'unissent à son contexte. Notre attention se portera d'abord sur le rapport littéraire qu'il faut reconnaître entre le v. 33 et les vv. 26-27 : on verra ainsi plus clairement que le problème se pose en fait au niveau de la rédaction et de l'intention de Luc. Nous chercherons ensuite à préciser le lien qui permet de passer des deux paraboles des vv. 28-32 au v. 33, qui se présente comme une conclusion et une application : « Ainsi donc... » D'après le v. 25, enfin, ces paroles auraient été adressées aux foules qui faisaient route avec Jésus : nous demanderons ce qu'on peut tirer de cette indication pour déterminer les destinataires de ces exigences et les situations dans lesquelles ils ont à les vivre.

I. — Le travail de Luc

La parenté du v. 33 avec les vv. 26-27 saute aux yeux :

26. Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère...,
il ne peut être mon disciple.
27. Celui qui ne porte pas sa croix et ne vient pas derrière moi
ne peut être mon disciple.
33. Quiconque parmi vous ne renonce pas à tous ses biens
ne peut être mon disciple.

Formulée en termes identiques, la proposition principale : « il ne peut être mon disciple », est placée chaque fois en finale de la phrase ; on ne la retrouve nulle part ailleurs dans l'Évangile. Elle est précédée au v. 26 par une proposition conditionnelle : « Si quelqu'un... », dans les deux autres cas par une relative : « Celui qui ne porte pas... », « Quiconque parmi vous ne renonce pas... ». Il s'agit à chaque coup d'une condition en forme négative : on ne peut être disciple si on ne hait pas, si on ne porte pas, si on ne renonce pas. Construites sur le même modèle, ces déclarations expriment trois exigences imposées aux disciples de Jésus. Il semble clair qu'on ne saurait examiner la dernière en l'isolant des deux premières. Or celles-ci sont également attestées par Matthieu. La comparaison des deux versions est indispensable.

1. *Luc 14, 26-27 et Matthieu 10, 37-38.**Luc 14**Matthieu 10*

- | | |
|---|--|
| <p>26. Si quelqu'un vient à moi
et ne hait pas son père et sa mère
et sa femme et ses enfants
et ses frères et ses sœurs
et jusqu'à sa propre vie,
il ne peut être mon disciple.</p> <p>27. Et celui qui ne porte pas
sa propre croix
et ne vient pas derrière moi
ne peut être mon disciple.</p> | <p>37. Qui aime père ou mère plus que moi
n'est pas digne de moi.
Et qui aime fils ou fille plus que moi
n'est pas digne de moi.</p> <p>38. Et qui ne prend pas
sa croix
et ne suit pas derrière moi
n'est pas digne de moi.</p> |
|---|--|

La pensée est la même, laissant cependant place à de nombreuses variantes dans l'expression. On note, en particulier, que Matthieu emploie trois fois le même refrain : « n'est pas digne de moi » ; Luc écrit « ne peut être mon disciple », mais deux fois seulement dans ces versets, et une troisième fois au v. 33. La comparaison ne peut se limiter à cette divergence, qui intéresse directement le v. 33 ; il faut l'étendre à l'ensemble des versets. Sans se croire obligé de

postuler l'utilisation d'un modèle identique par les deux évangélistes, on peut se demander si un certain nombre de variantes ne trouvent pas leur explication au niveau de la rédaction de Matthieu ou de Luc¹.

a) Luc introduit le v. 26 par les mots « Si quelqu'un vient à moi », sans parallèle dans la version de Matthieu. Cette formule correspond à celle que la triple tradition emploie pour introduire le logion sur la nécessité de porter sa croix : « Si quelqu'un veut venir derrière moi » (*Mc* 8, 34 ; *Mt* 16, 24 ; *Lc* 9, 23). Le caractère traditionnel de ces expressions dans un même contexte évangélique se confirme par l'emploi d'expressions semblables à propos des disciples des rabbins dans la littérature rabbinique. L'omission par Matthieu s'explique facilement : ces mots n'étaient pas en situation dans un discours adressé aux disciples. Leur présence à cet endroit semble donc pouvoir remonter à la source utilisée par Luc.

b) Au lieu de « ne hait pas » Matthieu écrit « aime plus que moi ». Les exégètes s'accordent à penser que Matthieu atténue une expression sémitique trop dure, dont il rend d'ailleurs valablement le sens réel. Il substitue du même coup une construction affirmative à la construction négative à laquelle il revient au v. 38. On ajoute que le rapport direct et explicite à la personne de Jésus (« plus que moi ») est normalement secondaire en regard du rapport plus vague supposé par le texte de Luc. Luc représente donc mieux l'état antérieur de la tradition.

c) Aux membres de sa famille qu'il faut « haïr » Luc est seul à ajouter : « et jusqu'à sa propre vie »². Ces mots trouvent leur explication dans la sentence rapportée par Matthieu en 10, 39 : « Qui aura trouvé sa vie la perdra, et qui aura perdu sa vie à cause de moi la trouvera. » Cette sentence était traditionnellement jointe à celle

1. Parmi les auteurs utilisés pour cette étude il faut mentionner principalement : R. BULTMANN, *Die Geschichte der synoptischen Tradition* (Forschungen zur Religion und Literatur des A. und N.T., 29), 3^e éd., Göttingue, 1958, pp. 172-173 ; E. PERCY, *Die Botschaft Jesu. Eine traditionskritische und exegetische Untersuchung* (Lunds Universitets Årsskrift, N.F. Avd. 1. Bd 49, Nr 5), Lund, 1953, pp. 169-170 ; W. GRUNDMANN, *Das Evangelium nach Lukas* (Theol. Handkomm. zum N.T., III, 2^e éd.), Berlin, 1961, p. 302 ; Id., *Das Evangelium nach Matthäus* (Theol. Handkomm. zum N.T., I), Berlin, 1968, p. 300 ; A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen. Studien über das Verhältnis der neutestamentlichen Jüngerschaft zur urchristlichen Vorbildethik* (Studien zum A. und N.T., VI), Munich, 1962, pp. 80-81 ; B. RIGAUX, *Le radicalisme du Règne*, dans l'ouvrage collectif *La pauvreté évangélique* (Lire la Bible, 27), Paris, 1971, pp. 135-173 (162-163).

2. Cet élément est considéré comme adventice par Percy, Grundmann, Schulz, Rigaux. Voir aussi E. SCHWEIZER, *Erniedrigung und Erhöhung bei Jesus und seinen Nachfolgern* (Abhandlungen zur Theologie des A. und N.T., 28), 2^e éd., Zurich, 1962, p. 16 ; G. DAUTZENBERG, *Sein Leben bewahren. Ψυχὴ in den Herrenworten der Evangelien* (Studien zum A. und N.T., XIV), Munich, 1966, p. 64.

qui invite à porter sa croix : on les trouve ensemble, non seulement en *Mt 10*, 38-39, mais aussi en *Mc 8*, 34-35 = *Mt 16*, 24-25 = *Lc 9*, 23-24. Luc paraît donc avoir eu sous les yeux la série des trois sentences rapportées en *Mt 10*, 37-39. Il omet la troisième (qu'il reprendra en *Lc 17*, 33), pour éviter peut-être de répéter ce qu'il a déjà écrit en *9*, 23-24 ; mais il en réintroduit l'élément le plus caractéristique en *14*, 26, où l'idée de haïr « jusqu'à sa propre vie » constitue une surcharge.

d) Les membres de la famille avec lesquels le disciple peut se trouver en conflit sont, d'après Matthieu, le père ou la mère, le fils ou la fille ; d'après Luc : le père et la mère, la femme et les enfants, les frères et les sœurs. La mention de « la femme » a été introduite par Luc en *18*, 29 (contre *Mc 10*, 29 et *Mt 19*, 29) ; le même trait se retrouve en *Lc 14*, 20 (contre *Mt 22*, 5)³. Cette précision semble correspondre à une préoccupation particulière de l'évangéliste. On pourrait donc lui attribuer le changement du groupe « fils ou fille » en « femme et enfants ». Il aurait ajouté par la même occasion « les frères et les sœurs », qui n'ont de parallèle ni en *Mt 10*, 37, ni dans l'oracle de *Mi 7*, 6 dont s'inspire *Mt 10*, 35-36 (cfr *Lc 12*, 53), et qui pourraient avoir été suggérés par *Mc 10*, 29 (cfr *Lc 18*, 29)⁴. Il n'est pas inutile de signaler que *Lc 21*, 16 témoigne de la même tendance à compléter une liste de ceux avec qui le croyant se trouve en conflit : aux membres de la parenté mentionnés par *Mc 13*, 12 (= *Mt 10*, 21) Luc ajoute les proches et les amis. Luc souligne et accentue la séparation du disciple d'avec tous les siens⁵.

e) Ces observations permettent d'aborder la question de la structure du logion. En *Mt 10*, 37, il se compose de deux membres parallèles qui se répètent presque littéralement : « Qui aime père ou mère plus que moi n'est pas digne de moi, et qui aime fils ou fille plus que moi n'est pas digne de moi. » En *Lc 14*, 26, nous nous trouvons devant une longue énumération : père, mère, femme, enfants, frères,

3. Voir notre ouvrage sur *Les Béatitudes* (Etudes Bibliques), II, Paris, 1969, p. 266 (avec la note 6).

4. Le caractère secondaire de l'énumération de Luc est admis par Bultmann, Grundmann, Schulz, Rigaux, Schweizer, Dautzenberg. Voir aussi F. SCHÜTZ, *Der leidende Christus. Die angefochtene Gemeinde und das Christuskerygma der lukanischen Schriften* (Beiträge zur Wissenschaft vom A. und N.T., 89), Stuttgart, 1969, p. 19, n. 47 ; O. LINTON, *Le parallelismus membrorum dans le Nouveau Testament*, dans *Mélanges Bibliques... B. Rigaux*, Gembloux, 1970, pp. 489-507 (499-500). E. PÉRCY (p. 169) se montre plus réticent, se demandant si la version de Matthieu et son parallélisme ne résulteraient pas d'une adaptation liturgique, soucieuse de formules bien frappées ; voir déjà, dans le même sens, G. D. KILPATRICK, *The Origins of the Gospel according to St. Matthew*, Oxford, 1946, p. 75. Cette hypothèse a l'inconvénient de ne pas tenir compte d'une analyse du travail rédactionnel de Luc.

5. Cfr RIGAU, *Le radicalisme du Règne*, p. 163.

sœurs, et jusqu'à sa propre vie. Nous venons de voir que, pour une bonne part, cette liste résulte d'additions attribuables à la rédaction de Luc. Il reste à rappeler que la sensibilité littéraire grecque de Luc le porte à éviter les répétitions auxquelles se complait le procédé sémitique du parallélisme⁶. Sur ce point encore, sa présentation du logion de *Lc 14, 26* a toute chance d'être secondaire par rapport à celle de *Mt 10, 37*. Conséquence importante : Luc aurait omis dans ce verset un des deux énoncés du refrain « n'est pas digne de moi » ; ou « ne peut être mon disciple ». Il faudra donc se poser la question de savoir si, en reprenant une troisième fois cette formule en *Lc 14, 33*, Luc ne veut pas racheter une omission qu'il a faite au v. 26.

f) Mais il faut s'interroger d'abord sur la divergence dont témoignent ces deux formules : « n'est pas digne de moi », « ne peut être mon disciple ». Est-il possible d'expliquer l'une d'elles à partir de l'autre ? Trois réponses se présentent à nous : celle qui refuse d'accorder la priorité à l'une des deux formules, celle qui l'accorde à la formule de Matthieu et celle qui l'attribue à l'expression utilisée par Luc.

Bon exemple de la première réponse dans un article récent d'O. Linton⁷ : « Il me semble indiqué d'admettre que les deux évangélistes (ou bien les deux traditions auxquelles ils ont puisé) ont uniformisé chacun à sa façon un parallélisme originel plus libre, où l'une des expressions figurait dans le premier membre et l'autre dans le second. » C'est précisément ce qu'on trouve au logion 55 de *l'Évangile de Thomas* : « Celui qui ne haïra pas son père et sa mère ne pourra être mon disciple. Et celui qui ne haïra pas ses frères et ses sœurs et ne portera pas sa croix comme moi ne sera pas digne de moi⁸. » L'hypothèse d'une uniformisation secondaire peut se réclamer d'autres cas similaires dans la tradition évangélique⁹ ; le recours des deux versions au même procédé s'expliquerait par le danger d'erreur que constituait pour l'Église la possibilité d'une distinction entre « être

6. Cfr H. J. CADBURY, *The Style and Literary Method of Luke* (Harvard Theol. Studies, VI), Cambridge, 1920 = New York, 1969, pp. 85-88.

7. *Art. cit.* (note 4), pp. 498-501 (la phrase que nous citons se trouve p. 500).

8. A rapprocher du logion 101, qui emploie uniquement la formule de Luc : « Qui ne haït pas son père et sa mère comme moi ne pourra être mon disciple. Et qui n'aime pas son Père et sa Mère comme moi ne pourra être mon disciple... ».

9. Linton ne cite d'exemples que chez Matthieu : insertion de « Ne vous inquiétez pas » en *6, 31, 34*, pour unifier avec *6, 25-30* ; addition de « Ne les craignez pas » en *10, 26*, pour unir plus étroitement *10, 26-27* avec *10, 28-31*. On pourrait citer des exemples analogues chez Luc. Si l'on admet que *Lc 15, 7* représente une rédaction secondaire par rapport à *Mt 18, 13*, la répétition du v. 7 dans le v. 10 doit naturellement être attribuée à la rédaction de Luc. Cfr J. DUPONT, *La parabole de la Brebis perdue*, dans *Gregorianum*, 49 (1968), pp. 265-287.

digne du Christ » et « être son disciple ». — Avant de faire intervenir une troisième forme de la sentence, purement conjecturale, il nous semble qu'une bonne méthode invite à s'interroger d'abord sur la possibilité d'une explication basée sur les deux formes qui s'offrent à nous ¹⁰ : *entia non sunt multiplicanda* ¹¹.

Les partisans de la priorité de la version de Matthieu sont rares ¹². E. Dinkler s'intéresse directement à *Lc 14, 27* ¹³ : l'expression « venir derrière moi » n'étant pas claire pour des lecteurs grecs, Luc aura explicité son sens en substituant l'idée d'être disciple à la formule plus vague « être digne de moi ». La même hypothèse peut être envisagée pour le v. 26, où « être mon disciple » éclairerait « venir à moi ». — G. Strecker ¹⁴ répond que « venir derrière moi » n'a pas fait difficulté pour Luc en 9, 23 ; on ne voit pas pourquoi il aurait dû l'expliquer ici.

Harnack ¹⁵ suggère que l'expression « être digne de moi » devait déplaire à Luc pour une raison purement linguistique. Luc emploie ἄξιος avec une précision sur la chose dont on est « digne » (*genitivus*

10. Linton n'envisage même pas la voie dans laquelle s'engage l'explication de l'ensemble des exégètes.

11. Il ne paraît pas utile de s'attarder à discuter l'hypothèse proposée par T. W. MANSON, *The Teaching of Jesus. Studies of its Form and Content*, Cambridge, 1931 : 2^e éd., 1935, repr. 1951, pp. 238-240. D'après cet auteur, les deux formules s'expliqueraient à partir d'un original araméen : *shewé î*, « digne de moi », aurait été lu dans la version de Luc *shewilyî*, « mon apprenti ». Manson ne rend pas vraisemblable l'emploi de ce mot pour désigner un « disciple ». On retrouve son explication chez R. THYSMAN, *L'éthique de l'imitation du Christ dans le Nouveau Testament*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 42 (1966), pp. 138-175 (p. 149, n. 78). Elle est habituellement rejetée : voir par exemple BULTMANN et SCHULZ, *loc. cit.* (note 1).

12. Cette priorité de Matthieu est supposée, sans justification, par H. J. CADBURY, *The Style and Literary Method of Luke*, p. 196, et par Ph. SEIDENSTICKER, *Saint Paul et la pauvreté*, dans l'ouvrage collectif *La pauvreté évangélique* (Lire la Bible, 27), Paris, 1971, pp. 93-133 (p. 96, n. 3).

13. E. DINKLER, *Jesu Wort vom Kreuztragen*, dans *Neutestamentliche Studien für R. Bultmann* (Beiheft zur Zeitschrift für die neutestamentl. Wiss., 21), Berlin, 1954, pp. 110-129 (111-112), reproduit dans E. DINKLER, *Signum Crucis. Aufsätze zum Neuen Testament und zur Christlichen Archäologie*, Tübingue, 1967, pp. 77-98 (78-79).

14. G. STRECKER, *Der Weg der Gerechtigkeit. Untersuchung zur Theologie des Matthäus* (Forschungen zur Religion und Literatur des A. und N.T., 82), Goettingue, 1962, p. 192.

15. A. HARNACK, *Sprüche und Reden Jesu. Die zweite Quelle des Matthäus und Lukas* (Beiträge zur Einleitung in das Neue Testament, II), Leipzig, 1907 ; nous utilisons l'édition anglaise (trad. J. R. WILKINSON) : *The Sayings of Jesus. The Second Source of St. Matthew and St. Luke* (Crown Theological Library, XXIII, New Testament Studies, II), Londres-New York, 1908. A la p. 88, l'auteur estime qu'il est facile de comprendre la substitution de l'expression de Luc (14, 27) à celle de Matthieu (10, 38), et qu'on voit mal comment celle de Matthieu aurait pu se substituer à celle de Luc ; et il renvoie à ce qu'il a écrit (p. 80) à propos de *Mt 10, 13* sur le fait que Luc évite (« on linguistic grounds rightly ») l'emploi absolu de ἄξιος.

*rei*¹⁶, infinitif¹⁷, ou même proposition relative¹⁸), mais semble ne pas admettre l'usage absolu de cet adjectif (cfr *Mt* 10, 11. 13 *bis* ; 22, 8). — Nous pensons que la priorité de *Mt* 10, 11. 13 par rapport à *Lc* 10, 6. 8 peut prêter à discussion, et que la présence de ἄξιός en *Mt* 22, 8 résulte d'une retouche secondaire¹⁹. Il nous semble surtout que l'emploi de l'adjectif avec le génitif de la personne ne peut être assimilé au cas d'un emploi absolu. Nous ne voyons donc pas pourquoi Luc aurait écarté « n'est pas digne de moi » s'il avait trouvé ces mots dans sa source.

La plupart des exégètes se prononcent en faveur de la priorité de la formule de Luc²⁰. Par comparaison à l'expression plus concrète et plus absolue « ne peut être mon disciple », l'expression plus vague « n'est pas digne de moi » semble refléter la prudence catéchétique que Matthieu a déjà manifestée en changeant « ne pas haïr » en « aimer plus ». Elle correspond en même temps à la préoccupation moralisante dont témoigne le premier évangile quand il introduit l'adjectif ἄξιός en 22, 8. La formulation de Matthieu s'explique donc facilement à partir de celle de Luc. On est donc en droit de penser que les mots « ne peut être mon disciple » représentent un état antérieur de la tradition.

Nous n'allongerons pas davantage cette enquête. Elle nous a fourni trois conclusions qui intéressent directement l'exégèse du v. 33 :

1. L'expression « ne peut être mon disciple » a toute chance de remonter à la source utilisée par Luc.

2. Elle était probablement répétée trois fois dans cette source, comme « n'est pas digne de moi » est répété trois fois en *Mt* 10, 37-38. En ne l'employant qu'une fois en 14, 26, Luc a fait une omission, qu'il semble compenser en reprenant la formule au v. 33.

3. La source utilisée par Luc ne contenait pas seulement les deux logia reproduits en *Lc* 14, 26-27 (*Mt* 10, 37-38) ; on y trouvait aussi la sentence sur la nécessité de « perdre sa vie » (*Mt* 10, 39) : Luc l'a supprimée, mais après avoir introduit l'idée en 14, 26. Dans la source, le v. 33 du ch. 14 ne suivait donc pas les sentences reprises aux vv. 26-27.

16. *Lc* 10, 7 (= *Mt* 10, 10) ; 12, 48 ; 23, 15. 41 ; *Ac* 13, 46 ; 23, 29 ; 25, 11. 25 ; 26, 20. 31. Voir aussi *Lc* 3, 8 (= *Mt* 3, 8).

17. *Lc* 15, 19. 21 ; *Ac* 13, 25. Voir aussi, avec le verbe : *Lc* 7, 7 ; *Ac* 15, 38 ; 28, 22.

18. *Lc* 7, 4. Ce serait un latinisme, d'après F. BLASS - A. DEBRUNNER, § 5, 3b et 379.

19. Cfr *Les Béatitudes*, II, p. 261.

20. C'est le cas, en particulier, des cinq auteurs cités à la note 1, et de F. Schütz (note 4).

2. La rédaction de Luc en 14, 33

Pour se faire une idée de l'intervention littéraire de Luc dans les vv. 26-27 on pouvait s'aider du parallèle fourni par Matthieu. L'isolement du v. 33 nous enlève cette facilité. La manière dont il est formulé permet cependant quelques observations.

a) Il est question de quiconque ne renonce pas « à ses biens », τοῖς ἑαυτοῦ ὑπάρχουσιν. Nous avons affaire ici à une expression caractéristique du vocabulaire de Luc²¹. On peut remarquer d'abord que le verbe ὑπάρχω apparaît 3 fois en *Mt*, jamais en *Mc*, 15 fois en *Lc*, 25 fois en *Ac*. Plus précisément, l'expression τὰ ὑπάρχοντα, pour désigner les biens qu'on possède, est employée 3 fois en *Mt*, 8 fois en *Lc*, 1 fois en *Ac* (où il faudrait ajouter 4 emplois de ὑπάρχω au sens de « posséder » : 3, 6 ; 4, 34. 37 ; 28, 7). En *Lc* 12, 44 (= *Mt* 24, 47), l'emploi de cette expression remonte à une source²². Partout ailleurs, elle semble attribuable à Luc : en *Lc* 11, 21, où Luc corrige *Mc* 3, 27 (= *Mt* 12, 29), dans les notices rédactionnelles de *Lc* 8, 3 ; 12, 15. 33 ; 16, 1 ; en 19, 8, où l'intervention rédactionnelle de Luc est particulièrement accentuée²³ ; dans le sommaire rédactionnel de *Ac* 4, 32²⁴. Sans constituer une démonstration mathématique, ces données obligent à présumer que l'expression de *Lc* 14, 33 vient de l'évangéliste ; sa présence dans une source éventuelle est tout à fait improbable.

b) Il ne s'agit pas seulement de renoncer à ses biens, mais à « tous » ses biens. La précision πάντων correspond ici à une insistance qui caractérise les exigences de Luc en matière de détachement²⁵ : *Lc* 5, 11. 28 ; 18, 22 ; 21, 4 ; *Ac* 2, 44 ; 4, 32. Sur ce point également, on ne peut songer à remonter plus haut que la rédaction de Luc.

c) « Renoncer », ou plus exactement « se séparer de », ἀποτάσσομαι. On range parfois ce verbe parmi les termes caractéristiques du vocabulaire de Luc²⁶. La prudence s'impose cependant, car dans les cinq autres cas où il revient dans le N.T., il s'entend par rapport à des personnes dont on « se sépare », dont on « prend congé »

21. Cfr J. C. HAWKINS, *Horae Synopticae. Contributions to the Study of the Synoptic Problem*, 2^e éd., Oxford, 1909, p. 23 ; F. HAUCK, *Das Evangelium des Lukas* (Theol. Handkomm. zum N.T., III), Leipzig, 1934, p. 193 ; R. MORGENTHAUER, *Statistik des neutestamentlichen Wortschatzes*, Zurich, 1958, p. 181.

22. Son introduction est rédactionnelle en *Mt* 19, 21 (contre *Mc* et *Lc*). Le cas de *Mt* 25, 14 est plus difficile à trancher, le passage parallèle de Luc ayant été modifié.

23. Cfr *Les Béatitudes*, II, p. 250.

24. Le possesseur des biens est indiqué au génitif (*Lc* 11, 21 ; 12, 33 ; 14, 33 ; 16, 1 ; 19, 8) ou au datif (*Lc* 8, 3 ; 12, 15 ; *Ac* 4, 32).

25. Cfr A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, p. 91.

26. Cfr F. HAUCK, *Das Evangelium des Lukas*, p. 193 ; A. SCHULZ, *op. cit.*, p. 90.

(Mc 6, 46; Lc 9, 61; Ac 18, 18. 21; 2 Co 2, 13). Son emploi par rapport à des choses dont on « se défait » est donc particulier à Lc 14, 33. On voit affleurer ici une acception « ascétique » propre au vocabulaire hellénistique (cfr Philon, Josèphe)²⁷. C'est précisément son emploi dans ce sens qui s'expliquerait peut-être le mieux au niveau de la rédaction de Luc²⁸. Sans arriver pour le verbe « renoncer » à une probabilité aussi forte que pour son complément « à tous ses biens », il semble que, considérée dans son unité, l'expression peut raisonnablement être attribuée à l'évangéliste.

d) Les premiers mots du verset correspondent à la manière habituelle de Luc, sans montrer de traits qui lui seraient vraiment propres. « Ainsi donc » : Luc emploie volontiers οὕτως (Mt: 32, Mc: 10, Lc: 21, Ac: 27) et οὖν (Mt: 57, Mc: 5, Lc: 31, Ac: 62). La construction πᾶς ἐξ (ὑμῶν) est particulièrement familière à Luc²⁹; il emploie volontiers πᾶς δὲ³⁰ et δὲ οὐκ³¹. Ce début du v. 33 semble faire écho à la manière dont commencent les vv. 27 et 28, mais en faisant appel à la précision πᾶς qui, elle, est très lucanienne³².

e) La finale du verset, « ne peut être mon disciple », répète celle des vv. 26 et 27. Nous avons vu que, dans ces deux premiers emplois, l'expression remonte à une source. Nous avons vu aussi que, dans cette source, les sentences rapportées aux vv. 26-27 étaient très probablement suivies par la sentence conservée en Mt 10, 39 et brièvement rappelée par Luc au v. 26 : « et jusqu'à sa propre vie ». Le v. 33 ne suivait donc pas les vv. 26-27 dans la source. Le lien que la finale du verset établit entre le v. 33 et les vv. 26-27 semble donc relever de la rédaction de Luc. Nous avons déjà évoqué l'explication qui se présente d'elle-même : en détruisant le parallélisme du v. 26, Luc a supprimé une première mention de la clausule « ne peut être mon disciple » ; en reprenant cette clausule au v. 33, il semble vouloir compenser l'omission du v. 26. Nous avons donc de bonnes raisons

27. Voir G. DELLING, art. ἀποτάσσω, *Theol. Wörterb. zum N.T.*, VIII (1969), pp. 33-34.

28. Cfr H.-J. DEGENHARDT, *Lukas - Evangelist der Armen. Besitz und Besitzverzicht in den Lukanischen Schriften. Eine traditions- und redaktionsgeschichtliche Untersuchung*, Stuttgart, 1965, p. 111.

29. Cfr τις ἐξ ὑμῶν : Lc 11, 5 (propre); 11, 11 (= Mt); 14, 28 (propre); 15, 4 (retouche secondaire par rapport à Mt : cfr *Gregorianum*, 1968, p. 274); 17, 7 (propre); ἄνδρες ἐξ ὑμῶν (Ac 6, 3); τινες ἐξ ἡμῶν (Lc 24, 22; Ac 15, 24); εἰς ἐξ αὐτῶν (Lc 12, 6 = Mt; 15, 4b = Mt; 17, 5; Ac 11, 28); εἰς τις ἐξ αὐτῶν (Lc 22, 50, contre les par.); τις ἐξ αὐτῶν (Lc 11, 15 contre Mc; 22, 23 contre Mc; Ac 11, 20; 15, 2; 17, 4); ἄνδρες ἐξ αὐτῶν (Ac 15, 22; 23, 21); δύο ἐξ αὐτῶν (Lc 24, 13); πολλοὶ ἐξ αὐτῶν (Ac 17, 12).

30. Par exemple, Lc 12, 8. 10. 48; Ac 2, 21. Voir A. T. ROBERTSON, *A Grammar of the Greek New Testament in the Light of Historical Research*, 3^e éd., New York, 1919, pp. 720 et 744.

31. Lc 9, 50, etc. Cfr ROBERTSON, p. 1158.

32. Cfr H. J. CADBURY, *The Style and Literary Method of Luke*, pp. 115-118.

de penser que les mots « ne peut être mon disciple » ne sont entrés dans le v. 33 qu'au stade de la rédaction de Luc.

f) Après avoir constaté que, dans ses traits les plus caractéristiques et dans son ensemble, le v. 33 ne trouve son explication qu'au niveau de la rédaction, il reste encore à noter que sa structure démarque simplement celle du v. 27 : « Celui qui ne porte pas sa croix... ne peut être mon disciple ».

La conclusion s'impose³³ : tel qu'il se présente à nous, ce v. 33 ne permet pas de remonter au-delà de la rédaction de Luc. S'il repose sur une donnée traditionnelle antérieure, celle-ci a été refondue par Luc à un point tel que nous ne sommes plus en mesure de la dégager du texte actuel.

Cet état des choses entraîne une conséquence importante : pour expliquer le verset dans l'état où il nous parvient, il convient de se placer dans une perspective qui est, non celle des exigences de Jésus à l'égard de ses disciples immédiats, mais celle de l'enseignement que Luc veut donner à ses lecteurs chrétiens, en fonction des besoins de l'Eglise de son temps. C'est précisément là que se trouve la difficulté, et notre analyse n'aura pas été inutile si elle coupe court aux échappatoires. Si Luc a rédigé le v. 33, ce n'est sans doute pas simplement pour rappeler des exigences qui, valables au temps du ministère de Jésus, n'auraient plus de portée immédiate pour les croyants auxquels il destine son ouvrage. C'est à eux qu'il pense en faisant à tous une obligation de renoncer à tous ses biens pour être disciples du Christ. Comment peut-on concilier la déclaration du v. 33 avec le fait évident que, de l'aveu même de Luc (cfr *Ac* 5, 4), une telle renonciation totale n'a jamais été requise des croyants ?

II. — Une obligation pour tous les disciples

La première partie de notre étude voulait mettre en pleine lumière le problème posé par *Lc* 14, 33 ; elle se proposait en même temps d'écarter la fausse solution qui consisterait à dire que, dans ce verset, Luc se contente de rapporter une exigence que Jésus imposait à ses disciples immédiats mais qui ne s'applique plus aux membres de l'Eglise. L'importance de l'intervention rédactionnelle de l'évangéliste dans le v. 33 montre assez qu'il ne s'agit pas à ses yeux d'une simple pièce de musée. Après avoir fermé une voie sans issue, nous en

33. C'est aussi la conclusion à laquelle sont arrivés A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, pp. 90-91, et H.-J. DEGENHARDT, *Lukas - Evangelist der Armen*, p. 111.

voyons d'autres se présenter à nous : leur caractère artificiel est si manifeste qu'il ne sera pas nécessaire de s'y attarder.

1. K. Bornhäuser³⁴ croit pouvoir faire une distinction dans les biens qu'on possède : τὰ ὑπάρχοντα désignerait les biens immédiatement disponibles, l'argent qu'on a sous la main ; c'est à cela qu'il faudrait renoncer, non au capital immobilisé ou aux sources de revenus. Le sens restrictif que cette explication attribue à τὰ ὑπάρχοντα est indéfendable : l'expression désigne tout ce qu'on possède.

2. D'autres exégètes s'attaquent au verbe ἀποτάσεται³⁵ : il faudrait « se séparer » de ses biens, non en les vendant (Lc 12, 33 ; 18, 22 ; Ac 2, 45 ; 4, 34. 37) ou en les abandonnant (Lc 5, 11. 28 ; 18, 28. 29), mais en pratiquant le détachement intérieur : rien n'empêche de rester possesseur de ses biens, pourvu qu'on les possède comme ne les possédant pas. Est-il besoin de souligner que cette explication fait violence au sens naturel du verbe, et surtout qu'elle méconnaît la pensée de Luc telle qu'elle se manifeste dans les passages correspondants ?

3. Une échappatoire plus fréquente³⁶ est celle qui veut distinguer deux catégories parmi les « disciples » : l'exigence d'un renoncement total ne s'imposerait que pour certains chrétiens seulement, à qui la qualité de « disciples » s'appliquerait d'une manière particulière. Nous pensons que, non seulement cette interprétation restrictive du mot « disciples » est injustifiable, mais que surtout cette exégèse ne tient pas compte du caractère tout à fait général de la sentence : πᾶς ἐξ ὑμῶν, « Tout homme parmi vous... » L'insistance du v. 33 sur ce point ne permet pas de supposer que son exigence de renoncement ne concerne pas tous ceux auxquels le v. 27 demande de porter leur croix derrière le Seigneur : il paraît clair que, dans la pensée de Luc, aucun chrétien n'est dispensé de cette obligation.

34. K. BORNHÄUSER, *Der Christ und seine Habe nach dem Neuen Testament* (Beiträge zur Förderung christlicher Theologie, 38), Gütersloh, 1936, p. 42.

35. Cfr H.-J. DEGENHARDT, *Lukas - Evangelist der Armen*, pp. 111-112 ; S. BROWN, *Apostasy and Perseverance in the Theology of Luke* (Analecta Biblica, 36), Rome, 1969, pp. 104-105.

36. Voir les critiques que lui adressait déjà A. JÜLICHER, *Die Gleichnisreden Jesu*, II, 2^e éd., Tubingue, 1910, pp. 212-213. Elle n'a cependant pas disparu : voir par exemple J. SCHMID, *Das Evangelium nach Lukas* (Regensburger N.T., 3), 4^e éd., Ratisbonne, 1960, p. 248 ; G. BORNKAMM, *Jesus von Nazareth* (Urban-Bücher, 19), 2^e éd., Stuttgart, 1957, pp. 135-136. C'est dans ce sens que s'engage également H.-J. DEGENHARDT en voyant dans les « disciples » les représentants, non des chrétiens en général, mais des dirigeants de la communauté (*op. cit.*, p. 112 ; cfr pp. 27-41) : interprétation insoutenable, comme l'ont souligné H. SCHÜRMMANN, *Das Lukasevangelium*, I (Herders theol. Komm. zum N.T., III, 1), Fribourg-en-Br., 1969, p. 321, n. 11 ; p. 326, n. 3, et I. H. MARSHALL, *Luke : Historian and Theologian*, Exeter, 1970, p. 207, n. 1.

Il ne s'agit donc pas d'é luder le problème soulevé par le texte ; il faut interroger le texte lui-même. Notre attention se portera d'abord sur les deux premiers mots du verset : οὕτως οὖν, « Ainsi donc ». Le v. 33 se présente comme la conclusion et l'application des deux paraboles rapportées dans les vv. 28-32 : il importe donc de préciser le rapport qui unit le verset à ces paraboles³⁷. Il sera plus facile ensuite de se rendre compte de certaines nuances dans la rédaction du verset : le fait que les verbes y sont écrits au présent.

1. Le v. 33 dans son rapport aux vv. 28-32

a) *Les paraboles* présentent le même enseignement en deux images parfaitement limpides. L'homme qui songe à bâtir une tour commence par s'asseoir pour calculer la dépense et voir s'il a de quoi aller jusqu'au bout. Il évitera ainsi le désastre qu'entraînerait la nécessité d'interrompre les travaux après avoir placé les fondations. Le sens est clair : on invite à réfléchir *avant* de s'engager dans une entreprise importante ; il faut s'assurer d'abord qu'on est en mesure de la mener à bon terme.

Même chose dans la parabole du roi qui est à la veille d'entrer en campagne : il commence par s'asseoir pour examiner si, avec les moyens dont il dispose, il a des chances de remporter la victoire. Si ce n'est pas le cas, il entamera des pourparlers de paix. Ici encore, appel à réfléchir *avant* d'entreprendre une affaire qui tournerait à la catastrophe si l'on n'était pas capable de la conduire à bonne fin.

Il faut insister sur le fait que, prises en elles-mêmes, ces deux paraboles soulignent la nécessité d'une réflexion *préalable* : il faut faire ses calculs *avant* de commencer une entreprise, et plutôt ne pas la commencer que ne pas pouvoir la mener à bien³⁸.

b) *L'application* proposée au v. 33, suivant un procédé pédagogique familier à Luc³⁹, se place dans une perspective qui ne correspond pas exactement à celle des paraboles. Le fait a été souvent souligné, et on en a conclu, non sans fondement, que cette application ne nous renseigne pas sur l'intention primitive qui a inspiré les paraboles⁴⁰. Raison de plus pour penser qu'elle témoigne du point de vue auquel Luc s'est intéressé à ces paraboles.

37. La portée de ce rapport pour l'interprétation du verset a été bien vue par F. SCHÜTZ, *Der leidende Christus*, pp. 18-19.

38. Ces paraboles se présentent comme une mise en garde contre la témérité plutôt que comme un appel à la générosité. Nous n'avons pas à nous engager ici dans la question de leur signification primitive, qui fait l'objet de discussions parmi les exégètes.

39. Voir par exemple *Lc 12, 21 ; 15, 7 ; 18, 14b*.

40. Voir les commentaires de Luc par J. M. Creed, E. Klostermann, F. Hauck, J. Schmid ; les commentaires des paraboles par A. Jülicher, J. Jeremias, H. Kahlefeld ; également R. BULTMANN, *Die Geschichte der syn. Tradition*,

On peut résumer le changement de perspective en disant que les paraboles envisagent la conduite qui s'impose *avant* d'entreprendre quelque chose, tandis que l'application s'intéresse à la conduite à suivre *une fois qu'on s'est engagé*. En d'autres termes, l'application ne se comprend pas à partir de l'image des deux hommes qui s'assoient pour faire leurs calculs, mais à partir de l'image du désastre que constituerait pour le premier les moqueries de ses voisins, pour le second la défaite militaire. L'affirmation « Ainsi donc, quiconque parmi vous ne renonce pas à tous ses biens... » se fonde, non sur l'appel à une réflexion préalable, mais sur l'évocation du malheur de ceux qui n'ont pas pu mener leur entreprise à bonne fin. Le v. 33 voit dans les paraboles l'illustration de l'idée qu'après avoir commencé, il serait plus dommageable de ne pas achever que de n'avoir rien entrepris. Pour correspondre à la conclusion, la première parabole aurait dû montrer le propriétaire engageant tous ses biens plutôt que de laisser sa tour inachevée, et dans la seconde le roi aurait dû mobiliser toutes ses forces plutôt que d'engager une bataille contre un ennemi supérieur en nombre.

Le déplacement d'accent est significatif. Luc ne s'adresse pas à des lecteurs qui s'interrogent en se demandant s'ils vont se faire chrétiens ; il ne cherche pas à mettre en garde de telles gens contre un engagement précipité. Les lecteurs auxquels il songe sont déjà engagés ; il veut les inviter, non à une réflexion préalable, mais à ne reculer devant aucun sacrifice pour mener à bien ce qu'ils ont entrepris. Tout, plutôt que de se trouver dans la situation de l'homme qui n'a pas pu achever sa tour, ou du roi battu par son ennemi ! Au point où ils en sont, il leur est impossible de reculer ; il s'agit d'aboutir, coûte que coûte.

L'enchaînement entre les vv. 28-32 et le v. 33 paraît donc devoir s'entendre en fonction du problème de la persévérance. C'est précisément le problème qui préoccupait Luc dans la péricope précédente où, soulignant les excuses des invités au festin (14, 18-20), il attire l'attention sur le danger des attaches temporelles qui empêchent de répondre aux exigences du message du salut⁴¹. La même préoccupation lui a fait porter un intérêt tout particulier à l'explication de la parabole du Semeur (8, 11-15)⁴², et elle s'exprime souvent dans les Actes (Ac 11, 23 ; 13, 43 ; 14, 22, etc.).

p. 184 ; A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, pp. 90-91 ; S. LÉGASSE, *L'appel du riche. Contribution à l'étude des fondements scripturaux de l'état religieux* (Verbum salutis, Collection annexe, 1), Paris, 1966, p. 68, n. 8, etc.

41. Cfr *Les Béatitudes*, II, pp. 264-266.

42. Cfr J. DUPONT, *La parabole du Semeur dans la version de Luc*, dans *Apophoreta. Festschrift für Ernst Haenchen* (Beiheft zur Zeitschrift für die neutestamentl. Wiss., 30), Berlin, 1964, pp. 97-108.

En fonction du rapport qui unit le v. 33 aux deux paraboles dont il tire la conclusion pratique, nous comprenons donc que ce n'est pas pour devenir disciple de Jésus que chacun doit renoncer à tous ses biens, mais pour se montrer fidèle à ce qu'on a entrepris, et arriver ainsi au résultat qui ne peut être que le salut éternel. Si tel est le sens que le verset paraît devoir prendre dans son contexte immédiat, il reste à se demander s'il correspond aussi au texte même du verset.

2. Le texte du verset

a) « *Il ne peut être mon disciple* » (οὐ δύναται εἶναι μου μαθητής). Commençons par noter, avec A. Plummer⁴³, que l'accent doit se placer ici sur le mot « disciple » (non pas sur l'enclitique μου) : Celui qui ne renonce pas à tous ses biens est peut-être en route pour venir vers moi (v. 26), mais il ne saurait être considéré comme un *disciple* (au plein sens de ce terme)⁴⁴. Il s'agit donc de la question de savoir qui est vraiment disciple, disciple authentique.

Les implications de l'emploi du verbe εἶναι sont peut-être plus éclairantes. Nous avons relevé une longue liste d'auteurs qui, sans y prendre garde, passent spontanément du verbe « être » au verbe « devenir » (*become, werden*). Renoncer à tous ses biens apparaît alors comme une condition préalable à remplir pour devenir disciple : on adopte la perspective des paraboles des vv. 28-32, sans faire attention que Luc l'a modifiée. Or Luc, qui ne se trompe pas sur la valeur des temps grecs, n'a pas écrit γενέσθαι, mais εἶναι. Il emploie un présent, le temps qui désigne un état qui se prolonge⁴⁵. Nous devons en conclure sans hésitation que, dans sa pensée, la renonciation dont parle le v. 33 ne constitue pas une condition à remplir (d'avance) pour devenir disciple (une fois pour toutes) ; il s'agit du moyen par lequel on pourra être vraiment et durablement disciple.

Pour souligner la portée de ce présent, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'au v. 26 la péricope a commencé par un présent du même genre : « Si quelqu'un vient à moi... », Εἴ τις ἔρχεται πρὸς μ.ε

43. A. PLUMMER, *A Critical and Exegetical Commentary on the Gospel according to S. Luke* (Intern. Crit. Comm.), 5^e éd., Edimbourg, 1922, repr. 1956, p. 364 (sur *Lc 14, 26*).

44. Cfr A. JUELICHER, *Die Gleichnisreden Jesu*, II, p. 208 : « nicht das zu ihm Kommen allein macht zu seinem Jünger, sondern der prinzipielle Verzicht auf alle sonstigen Güter ».

45. Cfr A. T. ROBERTSON, *Grammar*, p. 890 ; F. BLASS, A. DEBRUNNER, R. W. FUNK, *A Greek Grammar of the New Testament and Other Early Christian Literature*, Cambridge-Chicago, 1961, § 338 ; C. F. D. MOULE, *An Idiom Book of New Testament Greek*, Cambridge, 1953, p. 5.

L'expression fait écho à celle de *Lc 9, 23* : Εἰ τις θέλει ὀπίσω μου ἔρχεσθαι, « Si quelqu'un veut venir derrière moi ». A cet endroit, Luc dépendait de *Mc 8, 34* (= *Mt 16, 24*) ; mais il a corrigé ἐλθεῖν en ἔρχεσθαι. En employant l'aoriste, Marc montre qu'il songe à une démarche qui se fait une fois pour toutes : on s'engage dans la suite de Jésus. Luc préfère le présent : pour lui, suivre Jésus représente une conduite continue, qui se prolonge dans le temps. Pour cela, il faut « prendre sa croix » ; dans la même ligne de pensée, Luc précise : « chaque jour ».

Il paraît donc clair qu'en écrivant : « Il ne peut être mon disciple », Luc ne songe pas à l'acte unique par lequel on « devient » disciple, mais à une conduite qui caractérise la manière d'être du disciple authentique. Le v. 33 ne concerne pas le cas d'un homme qui se demande s'il va se faire chrétien, mais celui d'un chrétien qui doit justifier le nom qu'il porte.

b) *La condition à remplir* pour « être disciple » : renoncer à tous ses biens. « Quiconque parmi vous ne renonce pas... », ὅς οὐκ ἀποτάσσεται. Encore un présent ! Cela signifie qu'ici encore il faut tenir compte d'une nuance de durée. Cette nuance ne peut s'attacher à l'acte même de renonciation aux biens : par sa nature même, cet acte ne saurait ni se prolonger dans le temps, ni se répéter. Il ne s'agit pas davantage d'un acte que l'on poserait au moment où Jésus parle ; ce qu'on vient de dire au sujet du dernier membre du verset fait plutôt penser à un acte encore futur : celui qui ne renoncera pas, ou n'aura pas renoncé à tous ses biens, ne peut être disciple. Si la durée ne se situe pas dans l'acte, elle ne peut se trouver que dans l'intention de le poser. Quand Pierre dit à Jésus : « Toi, tu me laves les pieds ? » (*Jn 13, 6*), alors que Jésus n'a pas encore commencé, cela signifie : « Tu veux me laver les pieds ? » L'idée de durée se place dans la disposition de celui qui se prépare à agir. Dans *Ga 5, 4*, « Vous qui êtes justifiés par la Loi » signifie évidemment « vous qui voulez être justifiés », qui attendez votre justice de la Loi (dont elle ne peut venir).

Il semble dès lors qu'on ne fausserait pas le sens en explicitant le début du v. 33 à la lumière de *Lc 9, 23* : « Si quelqu'un ne veut pas renoncer à tous ses biens » (ὅς οὐ θέλει ἀποτάξασθαι⁴⁶). L'emploi du présent suggère donc que le verset concerne une disposition d'esprit. La paraphrase de Plummer⁴⁷ n'est pas sans fondement : celui qui n'est pas prêt à renoncer à tous ses biens ne peut être un disciple de Jésus. Contrairement à une opinion que nous

46. Ici l'aoriste s'impose !

47. A. PLUMMER, *The Gospel acc. to S. Luke*, p. 366.

avons rejetée⁴⁸, nous ne basons pas cette interprétation sur une explication édulcorante du verbe ἀποτάσσομαι : ce verbe désigne bien un abandon réel des biens dont on se sépare, et pas seulement un détachement intérieur ; mais l'emploi du présent montre que Luc s'intéresse à l'attitude d'esprit de celui qui se dispose à renoncer à ses biens, plus qu'à l'acte par lequel cette renonciation devient effective.

Nos observations sont convergentes. Dans la pensée de Luc, la sentence de 14, 33 ne s'adresse pas à des gens qui songeraient à se faire disciples et qu'on placerait devant une condition préalable : renoncer à tous leurs biens. Elle s'adresse à des chrétiens. Ils sont déjà disciples de Jésus ; ils ont à l'être vraiment en se montrant prêts à renoncer à tous leurs biens plutôt que de ne pas mener à bonne fin l'entreprise dans laquelle ils se sont engagés : plutôt que d'échouer dans l'obtention d'un but qui ne peut être ici que leur salut.

III. — Les destinataires et leur situation

Deux questions restent à examiner. Celle d'abord que soulève le rapport du v. 33 avec le v. 25. Nous sommes arrivé à la conclusion que, dans la pensée de Luc, la déclaration du v. 33 et toute la section précédente, depuis le v. 26, s'adressent aux lecteurs chrétiens, qui sont déjà disciples de Jésus et n'ont pas à le devenir. Or Luc déclare explicitement au v. 25 que toutes ces paroles ont été adressées par Jésus aux foules nombreuses qui faisaient route avec lui. Cette notice ne nous oblige-t-elle pas à revoir les positions auxquelles nous sommes arrivés ?

Si nous pouvons maintenir ces positions, l'autre question se posera : en fonction de quelle situation des chrétiens faut-il envisager cette renonciation à tous ses biens qui n'est pas requise pour entrer dans la communauté chrétienne ? Luc envisage-t-il des circonstances dans lesquelles les croyants seront amenés à réaliser effectivement cette renonciation à laquelle ils doivent être prêts ?

1. La foule et les disciples

a) *Une notice rédactionnelle* — tel nous apparaît le v. 25 : « Des foules nombreuses faisaient route avec lui, et se retournant, il leur dit » (Συνεπορεύοντο δὲ αὐτῷ ὄχλοι πολλοί, καὶ στραφεῖς εἶπεν πρὸς αὐτούς). On reconnaît la manière dont Luc aime présenter

48. Voir plus haut, note 35.

l'auditoire de Jésus⁴⁹, en même temps qu'un rappel du thème du voyage, sur lequel Luc a unifié la partie centrale du récit évangélique⁵⁰. Le verbe « faire route »⁵¹, l'expression « se retournant »⁵², la construction εἶπεν πρὸς⁵³ : tout cela trahit la main de l'évangéliste. Il ne semble pas nécessaire d'insister sur le fait que ce verset ne permet pas de remonter à une source⁵⁴. En composant cette introduction, Luc veut faire comprendre que les versets suivants contiennent un enseignement destiné aux foules : cela vaut tout particulièrement pour le v. 33, où nous avons reconnu la part considérable de son intervention rédactionnelle⁵⁵.

b) *Les disciples et les Douze*. Alors que, chez Marc, les deux désignations semblent s'appliquer au même groupe restreint d'hommes que Jésus a choisis pour compagnons et associés de sa mission, Luc établit une distinction nette, au moins dans un certain nombre de cas où il se sépare de Marc⁵⁶. La manière dont il retouche la scène de l'élection des Douze est éclairante. Marc écrivait : « Il gravit la montagne et appelle à lui ceux qu'il voulait ; ils vinrent à lui, et il les établit Douze... » (3, 13-14). Cela devient chez Luc : « Il s'en alla dans la montagne pour prier... Et lorsqu'il fit jour, il appela ses disciples, et il en choisit douze parmi eux, qu'il nomma Apôtres »

49. Voir par exemple *Lc* 10, 23 ; 11, 29 ; 12, 1 ; 14, 7. 12. 15 ; 15, 1-3. Cfr H. J. CADBURY, *The Style and Literary Method of Luke*, pp. 119-124 ; R. BULTMANN, *Die Geschichte der syn. Tradition*, pp. 359-362 ; B. RIGAU, *Le radicalisme du Règne*, p. 162.

50. Cfr *Lc* 9, 51-53. 57 ; 10, 1. 38 ; 13, 22 ; 17, 11 ; 18, 35 ; 19, 1. 11. Voir R. BULTMANN, *op. cit.*, p. 361.

51. Employé une fois par Marc (10, 1), le verbe συνπορεύομαι apparaît trois fois chez Luc (7, 11 ; 14, 25 ; 24, 15) ; on ne peut le séparer du verbe simple πορεύομαι : *Mt* : 29, *Mc* : 0 (3 fois dans la finale), *Lc* : 51, *Ac* : 37 ; il compte parmi les termes caractéristiques du vocabulaire de Luc (R. MORGENTHAUER, *Statistik*, p. 181).

52. Cfr J. C. HAWKINS, *Horae Synopticae*, p. 46 ; W. L. KNOX, *The Sources of the Synoptic Gospels*, II, Cambridge, 1957, p. 87, n. 2.

53. Cfr J. C. HAWKINS, *Horae Synopticae*, pp. 21 et 45-46.

54. L'accord semble général sur ce point : citons encore H.-J. DEGENHARDT, *Lukas - Evangelist der Armen*, p. 31. Une voix discordante : A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, pp. 128-129.

55. B. RIGAU (*Le radicalisme du Règne*, p. 162) estime que Luc s'est trompé : « Cette introduction (14, 25), qui présente l'auditoire, est une habitude de Luc ; elle est rédactionnelle. Malgré la présence de la foule, il s'agit d'une instruction destinée aux disciples. » Si, au lieu d'opposer la présentation de Luc à la réalité des faits, on cherche à entrer dans son point de vue, la cohérence de sa pensée ne paraît pas douteuse. Il est clair en tout cas que 14, 33 doit trouver son explication au niveau rédactionnel qui est aussi celui du v. 25. La remarque du P. Rigaux nous paraît procéder d'une confusion entre les catégories de Luc et celles de Marc.

56. Cfr A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, pp. 48-49 ; H.-J. DEGENHARDT, *Lukas - Evangelist der Armen*, pp. 27-28 ; F. NORMANN, *Christos Didaskalos. Die Vorstellung von Christus als Lehrer in der urchristlichen Literatur des ersten und zweiten Jahrhunderts* (Münsterische Beiträge zur Theologie, 32), Munster Westf., 1967, p. 52.

(6, 12-13)⁵⁷. Les Douze sont choisis parmi les disciples, qui constituent un groupe plus nombreux. Quelques versets plus bas (v. 17), Luc rapporte : « Descendant avec eux, il s'arrêta à un endroit plat, avec une foule nombreuse de ses disciples et une multitude nombreuse de peuple... » Il est également question d'une « multitude de disciples » en 19, 37, lors de l'entrée à Jérusalem. Dans la pensée de Luc, les « disciples » forment donc un groupe plus large que les Douze, jusqu'à devenir une « multitude » et une « foule nombreuse ».

c) *Les disciples et la foule*⁵⁸. Distingués des Douze, les disciples ne se confondent pas avec la foule. On vient de voir en 6, 17 que Luc mentionne séparément la foule des disciples et la grande multitude de peuple. Même chose en 7, 11 : « Ses disciples et une foule nombreuse faisaient route avec lui ». Luc fait une distinction parmi les auditeurs de Jésus : « La foule s'étant rassemblée par milliers, au point qu'on s'écrasait les uns les autres, il se mit à dire, pour ses disciples d'abord » (12, 1) ; « comme tout le peuple écoutait, il dit à ses disciples » (20, 45).

La distinction entre les disciples et la foule n'est donc pas supprimée ; mais les frontières s'estompent. Nous venons de noter la manière dont Luc associe la foule aux disciples en 12, 1 et 20, 45 ; la même intention paraît devoir expliquer que le Sermon sur la montagne est placé chez lui dans la plaine (6, 17-20 ; 7, 1)⁵⁹. Des enseignements qui, chez Marc, étaient destinés aux disciples sont transformés par Luc en enseignements publics : ainsi non seulement la réflexion de Jésus à propos de l'obole de la veuve (*Lc* 21, 3, contre *Mc* 12, 43), mais tout le grand discours sur la ruine du Temple et la fin du monde (comparer *Lc* 21, 5-7 avec *Mc* 13, 1-4)⁶⁰. Il arrive que la distinction s'efface. Ainsi la notice de *Mc* 8, 34 : « Appelant à lui la foule avec ses disciples, il leur dit », devient en *Lc* 9, 23 : « Il disait à tous »⁶¹. Relevons aussi la question, rédactionnelle, placée sur les lèvres de Pierre : « Seigneur, est-ce pour nous que tu dis cette parabole, ou bien pour tous ? » (12, 41).

57. Voir sur ce passage les bonnes observations de W. GRUNDMANN, *Das Evangelium nach Lukas*, p. 137.

58. Bonne étude de H. FLENDER, *Heil und Geschichte in der Theologie des Lukas* (Beiträge zur evangelischen Theologie, 41), Munich, 1965, pp. 27-29.

59. Voir H. SCHUERMANN, *Das Lukasevangelium*, I, pp. 320-321 et 326.

60. Cfr J. DUPONT, *Les épreuves des chrétiens avant la fin du monde* (*Lc* 21, 5-19), dans 33^e *Dimanche ordinaire* (Assemblées du Seigneur, 2^e série, 64), Paris, 1969, pp. 77-86 (78).

61. « Tous » : noter qu'après la multiplication des pains, Luc n'a pas mentionné le renvoi de la foule (*Mc* 6, 45-46) ; l'omission du v. 18 éclaire l'expression du v. 23. Cfr W. GRUNDMANN, *Das Ev. nach Lukas*, p. 190.

Le cas de 14, 25-35 n'est pas isolé⁶². On peut lui comparer celui de 9, 23-27, où Luc fait adresser à « tous » des enseignements qui, par leur contenu, concernent proprement les disciples. Le cas de 12, 1-12 n'est pas très différent : des enseignements destinés aux disciples sont prononcés en présence de la foule. L'analogie peut même s'étendre aux révélations eschatologiques du ch. 21.

Les exégètes s'interrogent sur la portée de ces données. Certains⁶³ soulignent que, dans la pensée de Luc, les « disciples » ne constituent pas une caste, un groupe fermé sur lui-même : l'appellation convient à tous ceux « qui écoutent la parole de Dieu et la mettent en pratique » (8, 21 ; 11, 28), et dans la mesure même où ils se montrent dociles. C'est de cette manière que toute la foule qui acclame Jésus à son arrivée à Jérusalem devient une « multitude de disciples » (19, 37). D'autres⁶⁴ se souviennent de la complaisance avec laquelle, dans les Actes, Luc parle de la multitude des croyants : cette multitude trouve sa préfiguration dans celle qui entoure Jésus au cours de son ministère terrestre. Cette foule de disciples, ou cette foule qui élargit le cercle des disciples, représente par anticipation les multitudes qui composent la communauté chrétienne.

Ces explications permettent de se rendre compte de l'erreur qu'on commettrait en supposant que, chez Luc, un enseignement destiné aux foules ne concerne pas les disciples et ne peut pas trouver son application immédiate pour les lecteurs chrétiens de l'évangile. Les exigences que Jésus propose aux foules en 14, 25-33 ne doivent pas s'entendre de conditions préalables à remplir pour entrer dans le groupe des disciples⁶⁵ : ce sont des exigences qui s'imposent à tous les chrétiens, qui ont à se reconnaître aussi bien dans la foule que dans les disciples. L'indication du v. 25 ne s'oppose en rien aux conclusions de notre étude sur les vv. 26-33.

2. La condition chrétienne

Lc 14, 33 ne requiert pas des croyants qu'ils renoncent à tous leurs biens pour pouvoir être agrégés à la communauté des disciples de Jésus. De plus, le verset semble s'intéresser davantage à la disposition d'esprit de celui qui est prêt à renoncer à tout qu'à l'acte par lequel cette renonciation deviendra effective. On ne se contente ce-

62. Cfr Th. AERTS, *Suivre Jésus. Evolution d'un thème biblique dans les évangiles synoptiques*, dans *Ephem. theol. Lov.*, 42 (1966), pp. 476-512 (511-512).

63. Nous pensons surtout à H. FLENDER, *Heil und Geschichte*, pp. 27-29. Voir aussi W. GRUNDMANN, *Das Ev. nach Lukas*, p. 137 ; F. NORMANN, *Christos Didaskalos*, p. 52.

64. Cette explication est fortement soulignée par H. SCHUERMANN, *Das Lukas-evangelium*, I, pp. 277-278, 320-321, 540. Voir aussi W. GRUNDMANN, *loc. cit.* ; A. SCHULZ, *Nachfolgen und Nachahmen*, p. 48.

65. C'est l'explication de SCHULZ, *op. cit.*, pp. 128-129.

pendant pas de réclamer du disciple un simple détachement intérieur à l'égard des biens terrestres : la renonciation à laquelle il doit être prêt peut s'imposer à lui à tout moment ; on a même l'impression qu'elle lui sera normalement réclamée. La question se pose de savoir sous quelle forme Luc envisage cette renonciation : est-elle liée dans son esprit à certaines circonstances, à une situation déterminée ?

Deux réponses se présentent. Loin de s'exclure, elles se complètent. Il faut tenir compte d'abord de la situation de persécution dans laquelle Luc voit les chrétiens de son temps obligés de faire la preuve de leur fidélité. Cette perspective, comme le suggère justement F. Schütz⁶⁶, débouche naturellement dans une considération plus profonde sur la condition chrétienne, nécessairement placée sous le signe de la croix. Nous envisagerons successivement ces deux points de vue.

a) *La persécution.* Le v. 33 conclut un développement commencé au v. 26 : « Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et jusqu'à sa propre vie, il ne peut être mon disciple. » Il ne paraît pas douteux que cette haine à l'égard des membres de la famille doit s'entendre dans un contexte de persécution. Le message évangélique entraîne la division des familles : « trois contre deux et deux contre trois, père contre fils et fils contre père... » (*Lc 12*, 51-53 ; cfr *Mt 10*, 34-36). Dans le discours eschatologique, Jésus annonçait à ses disciples les désordres des derniers temps : « Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant ; les enfants se dresseront contre leurs parents et les mettront à mort » (*Mc 13*, 12). Chez Luc, où Jésus ne s'adresse pourtant plus à ses disciples, l'annonce de la persécution contre les chrétiens devient plus claire : « Vous serez livrés par vos parents, frères, proches et amis, et ils en tueront parmi vous » (*21*, 16)⁶⁷. En période de persécution, la foi chrétienne provoque une telle division dans les familles que le croyant semble faire preuve de haine à l'égard des siens. Et lorsque Luc ajoute que, chez le disciple, cette haine doit s'étendre jusqu'à sa propre vie, la situation qu'il suppose est plus manifestement encore celle d'une persécution.

Au v. 27, l'obligation de porter sa croix n'implique pas nécessairement une persécution sanglante, mais elle s'accorde bien avec les difficultés de tout genre que les chrétiens peuvent rencontrer dans un monde hostile à leur foi. Il est à noter d'ailleurs que Luc n'a pas repris ici la précision « chaque jour » qu'il avait ajoutée en 9, 23.

66. F. SCHÜTZ, *Der leidende Christus*, pp. 18-20.

67. Noter en même temps dans ces versets (21, 12-19) toutes les retouches de Luc visant à encourager les chrétiens auxquels une persécution sévère risque de faire perdre confiance. Voir notre article *Les épreuves des chrétiens* (note 60). pp. 83-86.

Le contexte invite donc à se demander si la renonciation aux biens, dont parle le v. 33, ne doit pas s'entendre, au moins partiellement, en fonction d'une situation de persécution. Il ne s'agirait pas, alors, de se dépouiller de ses biens par une initiative spontanée, mais d'en accepter la perte par fidélité à la foi. L'Épître aux Hébreux évoque cette situation : « Vous avez accepté avec joie la spoliation de vos biens, vous sachant en possession d'un bien meilleur et qui dure » (10, 34). Il n'y a pas de persévérance possible pour le croyant s'il n'est pas prêt à abandonner tous ses biens entre les mains de persécuteurs hostiles à la foi, si donc, en ce sens, il ne renonce pas à tous ses biens.

Il faut reconnaître que la réalité d'une persécution éclaire le verset qui nous occupe ; elle représente au moins une circonstance concrète dans laquelle le renoncement peut s'imposer⁶⁸. Mais nous ne pensons pas qu'elle épuise sa signification. Si le chrétien doit renoncer à tout, ce n'est pas seulement en fonction d'une situation extérieure ; c'est d'abord, et plus profondément, en raison du rapport qui unit le disciple à son Maître. Il s'agit pour lui d'être vraiment le « disciple » de Jésus.

b) *Le disciple et son Maître.* L'inconvénient d'une explication qui s'en tiendrait à une situation de persécution serait de négliger les exemples concrets auxquels le v. 33 semble vouloir donner une portée générale. Rappelons le cas des premiers disciples qui, « laissant tout, suivirent » Jésus (Lc 5, 11) ; celui de Lévi : « Abandonnant tout, il se leva et le suivit » (5, 28) ; l'invitation de Jésus au riche notable : « Vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens, suis-moi » (18, 22). Le renoncement aux biens que 14, 33 demande à tous ceux qui veulent être disciples de Jésus ne peut être isolé de celui que Jésus a réclamé de ceux qui le suivaient. Ce renoncement trouve sa signification, non en lui-même, mais dans la relation qu'il établit entre les disciples et leur Maître.

Il est clair que les événements de Pâques ont changé la nature de cette relation. Le renoncement qui reste demandé n'est plus lié aux exigences d'un ministère itinérant à travers la Palestine. C'est à la lumière de la croix qu'il faut désormais le comprendre. La pensée de Luc à cet égard trouve son expression très caractéristique dans la remarque qu'il prête à Paul et Barnabé, en conclusion de leur premier voyage missionnaire. Exhortant les nouveaux convertis à la persévérance, ils les préviennent : « C'est (en passant) par bien des tribulations qu'il nous faut entrer dans le Royaume de Dieu ».

68. F. SCHÜTZ (*op. cit.*, p. 18) va même jusqu'à dire que la qualité de disciple conduit « automatiquement » à une situation dans laquelle la haine du monde entraînera les derniers sacrifices.

(Ac 14, 22). Cette déclaration fait écho à celle de Jésus ressuscité : « Ne fallait-il pas que le Christ endurât ces souffrances pour entrer dans sa gloire ? » (Lc 24, 26). Les souffrances du Christ étaient nécessaires (ἔδει) puisqu'elles étaient annoncées par les Ecritures ; celles des chrétiens sont également nécessaires (δεῖ), parce que « le disciple n'est pas au-dessus du maître ; tout disciple accompli sera comme son maître » (Lc 6, 40).

Il n'est pas possible de suivre Jésus sans porter la croix derrière lui (14, 27 ; cfr 9, 23). On ne saurait se dire son disciple si l'on ne partage pas son dénuement total. Il y va de la qualité et de l'authenticité du rapport qui unit le disciple à son maître. Les formes peuvent être diverses, suivant les circonstances et les vocations personnelles. Il ne sera pas demandé à tous les croyants de verser leur sang pour leur foi, et on ne saurait prendre la déclaration de Lc 14, 33 comme une prescription légale sans tomber dans un nouveau pharisaïsme. Il reste vrai cependant que le sacrifice de la vie (Lc 9, 24 ; 14, 26 ; 17, 33) et le renoncement à tous les biens terrestres entrent dans la définition d'un disciple du Messie crucifié : « Pour moi, puissé-je ne me glorifier que dans la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde est à jamais crucifié pour moi et moi pour le monde » (Ga 6, 14). Celui qui n'est pas capable d'entrer dans ces dispositions ne peut pas se croire vrai disciple de Jésus-Christ.

B - 1340 - Ottignies
Monastère Saint-André

Jacques DUPONT, O.S.B.